RÈGLES CONCERNANT LES PRESTATIONS INTERNES

Le 08/03/2017 via la direction (NdG)

<u>Demande</u>: Nous souhaitons mettre en œuvre un petit chantier avec vous en ce qui concerne les prestations internes: regarder ce qu'on a fait en 2016 et avec quelle logique, et voir si on fait évoluer les règles, ou si on arrive à formuler des choses qui permettent plus de transparence et de cohérence.

Notes de réunion du 29/06/2017 :

Aujourd'hui la seule chose qui se fait est la transparence c-a-d qui fait quoi et à quel titre. Mais cela ne laisse pas apparaître le comment on décide des prix. Chaque prestation a son histoire. Tout ce qui est assimilé à des ateliers ou des travaux de chargé de mission : 27 €/'h (permet de se salarier au même niveau qu'un chargé d'accompagnement à 2500€ bruts mensuels). Ne tient pas compte du temps de préparation. + CP, etc. pas vraiment de prime de précarité. Pas de vraie relation commerciale dans la façon dont ça a été pensé (c'est le tarif oxalis pour tout type de prestation. Chez nous on paye bcp de prestations au prix du marché. Disparités).

Q : en se fondant sur le prix du marché on signifie qu'une personne qui fait un atelier vaudrait moins cher que quelqu'un qui fait une formation. Atelier plutôt tarif 27 €/h : 189 €/jour Formation plutôt tarifs du marché.

Rq: l'animation des ateliers est aussi une façon de mettre le pied à l'étrier à des personnes qui démarrent. Certaines personnes ne facturent jamais ce qu'elles font. Le rapport à la coopérative semble changer avec sa taille. Question du travail des coopérateurs. Il existe plein de forme de bénévolat. Là on est sur de la commande de prestation.

Q: on paye tout le monde à 27 €/h et on paye la préparation ? NdG se retrouve dans des situations de négociation. Un cadre serait plus confortable. On a tous les cas: ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils devraient facturer et ceux qui ne comprennent pas pourquoi ils ne devraient pas appliquer le prix fort. Prendre par l'existant. Se permettre de sortir de ce cadre parfois. AO ? Pourquoi faire appel à untel plutôt qu'untel ?

L'angle d'attaque du tarif n'est sans doute pas le bon. La question est comment se positionne-t-on : salarié, prestataire...

Rq: Les pilotes des groupes de travail sont rémunérés 27€/H

RQ : le doc n'est pas très détaillé. Nous avons les totaux mais pas le détail.

Ce sujet est quasi à l'origine du comité éthique. On devrait recenser les tenants et les aboutissants.

Notes de réunion du 19/09/2017 :

Facturer le travail de prépa ? Oui cela pourrait se faire (on le fait pour IDA) Il ne faut pas que cela coûte cher. Quelle logique ? Logique de salariat pour IDA on rémunère vraiment au nombre d'heures. Dans d'autres cas on est sur de la presta. Vrai différence entre les ateliers et les formations. Souvent il y a un atelier test non rémunéré qui créé de la demande. Pourquoi choisir untel ou untel pour animer ? En 2011 le process d'appel d'offre pour le logo avait été très critiqué. Veut-on créer de la concurrence entre les coopanamiens ? Seuil pour passer par des AO : Quel montant ? 3000/an ? 5000 ? AO pour 3 ans ? (par ex pour les 3 rapports d'activités à venir). 10 000€/3 ans. AO restreint 2/3 coopanamiens.

Nous pouvons faire des recommandations sur la présentation du tableau de transparence. Préciser lorsqu'il y a un financement FSE ou autre. Préciser les modalités de recrutement : cooptation, recrutement... Précisions sur « ponctuel » ou « récurrent » pour les prestations/ateliers. Petite phrase introductive pour préciser que le tableau présente des choses différentes.

La vraie question de NdG était : qu'est-ce qui détermine que l'on fait le prix du marché ou le taux/horaires ? Peut-être est-ce à nous de faire la présentation en AG. Expliquer nos demandes de précisions et faire part de nos remarques/questionnements.

Apparemment : Quand accompagnement des coopérateurs : 27 €/h ; Quand compétences particulières (ex formation porte-parole) : tarifs prestation

Cohérence : attention risque de trop contrôler les tarifs internes et de payer chers des externes. Suggestion de NdG : Présenter un rapport du comité éthique à l'AG de juin

Résolution: (Avis du 19 septembre 2017) Le comité éthique propose de compléter le tableau des prestations internes transmis à l'AG avec les informations suivantes: séparer le coût de main d'œuvre des autres coûts, identifier le nombre de journées facturées, indiquer l'ancienneté de la relation avec l'entrepreneur ou à défaut indiquer si la prestation est ponctuelle ou récurrente, préciser les modalités de sélection (cooptation, AO...) ainsi que d'autres informations pertinentes type subvention FSE, « participation consciente », etc. Le comité suggère également de rédiger une petite phrase introductive pour préciser que ce tableau regroupe des prestations très diverses. Le comité acquiesce à la proposition de NdG de présenter le tableau lors de l'AG de Juin. Le comité recommande également de fixer un seuil au-delà duquel Coopaname lancerait un AO restreint ou ouvert, à titre indicatif 3000 €/an ou 10 000 €/3 ans.